



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
ET DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE

Affaire suivie par Mme ALBARET
Téléphone 03 25 42 35 81
Télécopie 03 25 73 77 26
Mail : pref-environnement@aube.gouv.fr

Troyes, le 16 OCT. 2018

Le préfet de l'Aube

à

Monsieur le maire de Troyes

Objet : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - formation
publicité - Règlement local de publicité et d'enseigne

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 581-14-1 du code de l'environnement, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunie dans sa formation spécialisée publicité, a examiné, lors de sa réunion du 10 octobre 2018, le règlement local de publicité et d'enseigne (RLP) de votre commune.

Je vous informe que les membres de la commission ont émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du code de l'environnement, le présent avis devra être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le préfet et la secrétaire
générale empêchée,
La sous-préfète de Nogent-sur-Seine


Catherine LABUSSIÈRE